



LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANÇON

S.E.N.C.R.L. Avocats

Février 2016

Justification des paradis fiscaux

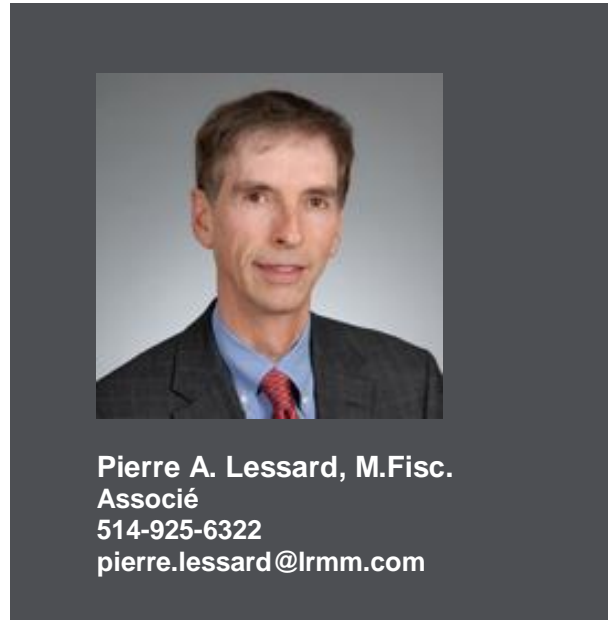
L'actualité a remis le concept des paradis fiscaux sur le radar. On doit avouer que les paradis fiscaux ont eu bien mauvaise presse ces dernières années. Que l'on se rappelle les scandales des fonds obscurs gardés dans des banques opérant dans des paradis fiscaux, les brèches de leur secret bancaire et les profits scandaleux qui sont détournés des pays industrialisés vers ces pays sans fiscalité.

Les grosses multinationales paraissent mal maintenant, car elles ne pensent qu'à leurs coffres en se souciant très peu des revenus dont elles privent leur gouvernement, étant insensibles au faible revenu après impôt qui reste dans les poches des salariés.

Où en sommes-nous avec les paradis fiscaux?

Petite histoire : Les paradis fiscaux ont été très populaires auprès des particuliers dans les années 60 et jusqu'au milieu des années 2000. Nombre de contribuables tentaient de transférer des revenus dans des paradis fiscaux afin d'éviter l'impôt dans leur pays de résidence. Qui plus est, les revenus réalisés dans ces comptes étrangers n'étaient pas non plus déclarés au fisc. Il fut un temps où, dans les paradis fiscaux, des personnes se présentaient dans une succursale bancaire pour y déposer des sacs remplis d'argent liquide. Cette pratique était d'ailleurs encore courante dans les années 80, et même au début 90. Les pressions gouvernementales se sont par la suite faites de plus en plus fortes et les banques ont été les premières à en subir les conséquences. Ces dernières en sont venues à ne plus accepter d'argent liquide, étant de plus en plus soucieuses de la légalité des fonds et de leur provenance, de sorte qu'à partir du début des années 2000, il était de plus en plus difficile pour une personne de transférer des fonds à l'étranger.

Puis est arrivée la fin du secret bancaire : les pressions des gouvernements américain, allemand, français, italien et canadien sur toute cette économie parallèle et leurs tentatives de percer le secret bancaire de ces banques ont fait en sorte qu'aujourd'hui, merci à l'OCDE, plus personne n'est protégé. Les détenteurs de comptes étrangers doivent désormais suivre des procédures pour rapatrier des fonds



Pierre A. Lessard, M.Fisc.
Associé
514-925-6322
pierre.lessard@lrm.com

dans leur pays de résidence, et ils doivent divulguer les renseignements requis aux autorités fiscales. Certains essaient de trouver d'autres moyens pour continuer de cacher à leur gouvernement les fonds qu'ils détiennent à l'étranger. Bref, le secret bancaire n'existe plus, et on peut dire que c'est le cas même au Canada.

Qu'en est-il de ces multinationales qui ont monté des structures très complexes qui n'ont pour but que de transférer une partie importante de leurs profits dans des territoires à faible taux d'imposition?

Oui, on a tous entendu parler des Apple, Dell, Google et autres géants de ce monde qui jouissent de taux effectifs d'impositions tournant autour de 10 à 15 %. Il est cependant possible d'affirmer que toutes les multinationales, qu'elles soient américaines, allemandes, françaises ou canadiennes, utilisent les paradis fiscaux d'une façon ou d'une autre si leurs activités commerciales s'y prêtent. Pourquoi? Parce que leurs dirigeants ont comme objectif premier de maximiser le rendement de leur entreprise; et de

Justification des paradis fiscaux

quoi est composé leur rendement? Du rendement des ventes, de la maximisation du processus de fabrication ou de la prestation des services, du contrôle des coûts, du rendement financier de l'entreprise et, bien sûr, du rendement fiscal. Celui-ci est en effet une composante du rendement de la société.

Le rendement fiscal s'entend de l'utilisation optimale des règles fiscales pour la caractérisation des revenus, des dépenses, de l'utilisation d'amortissement, du crédit d'impôt, etc. Moins la société paie d'impôt, plus son rendement est élevé, et c'est ce que les dirigeants et les actionnaires désirent. Donc, si un dirigeant a l'opportunité de structurer, de façon tout à fait légale, les activités de son entreprise de façon qu'une partie des profits soient imposés dans un état à faible taux d'imposition, dans un paradis fiscal, il le fera, car cela est conforme à son mandat et parce que le rendement de l'entreprise s'en trouvera bonifié.

Est-il moral d'agir ainsi? Pour le contribuable salarié, c'est scandaleux, car lui n'a pas accès à cette opportunité et il travaille à la sueur de son front pour joindre les deux bouts, alors que les multinationales profitent au maximum de ces pratiques.

La situation est inacceptable pour les gouvernements, qui sont en période d'austérité et ont besoin d'argent. En outre, les profits qui échappent à l'imposition de leur pays pourraient faire diminuer leurs déficits. Ces pratiques doivent donc cesser.

Pour les multinationales, ces agissements sont moralement acceptables. Elles prétendent que cela fait partie de la maximisation du rendement, que c'est une façon de maintenir la compétitivité, que tout le monde le fait et qu'il serait injuste qu'elles ne puissent les utiliser.

En conclusion, j'ose vous faire une prédiction : d'ici cinq à dix ans, en dépit du lobbying très puissant de ces multinationales et des pressions qu'elles exerceront, il ne sera plus avantageux pour elles d'utiliser les paradis fiscaux, car les gouvernements auront serré la vis et fermé la porte.

Le contenu de cet article est de nature informative seulement et ne devrait pas être considéré comme un avis juridique.